

COMMUNIQUE DE PRESSE

24 juin 2024

FINANCES : MALGRÉ UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉFAVORABLE, LE DÉPARTEMENT MAINTIEN UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT RECORD

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de Marie-Pierre MOUTON, lundi 24 juin pour une séance consacrée notamment aux finances, avec le vote du Compte administratif 2023 et du Budget supplémentaire 2024.

L'année 2023 a été marquée par une dégradation de la conjoncture économique qui a entraîné une hausse des besoins d'accompagnement des publics cibles du Département (bénéficiaires du RSA, personnes en perte d'autonomie, personnes handicapées, enfants confiés à l'ASE,...) et une inflation encore importante (4,9 %). Avec des dépenses sociales en hausse et des recettes en baisse en raison des réformes successives, malgré une gestion exemplaire la collectivité fait face à un « effet ciseau » qui pourrait remettre en cause certaines missions dans les années à venir.

Des dépenses sociales en hausse

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 3,4 % pour atteindre **575 M€**, notamment en raison de l'augmentation des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA). Dans ce domaine, malgré une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA (-1,6%), les revalorisations successives de juillet 2022 (4%) et avril 2023 (1,54%), décidées par l'État sans concertation avec les Départements ont entraîné une dépense supplémentaire de **1,4 M€** pour la collectivité. Les frais d'hébergement pour les personnes âgées, handicapées et les enfants ont augmenté de 3,1 %, pour atteindre **138,9 M€**. Portées par l'inflation et une augmentation de 19 % des dépenses d'énergies, les charges d'activité (fluides, entretien, prestation de services) ont progressé de 7,9 % à **36,5 M€**. Les recettes de fonctionnement sont, elles, en baisse pour la première année, à **669 M€** (- 0,6%), du fait de la baisse des Droits de mutation à titre onéreux de 24 % (DMTO - 86,9M€ en 2023 contre 114,3 M€ en 2022), de la perte d'une partie de la fiscalité directe avec la suppression de la CVAE et d'une baisse de la Dotation globale de fonctionnement versée par l'État de **300 000 €**. Les réformes successives de la fiscalité introduites par la loi de finances pour 2020 réduisent l'autonomie fiscale de la collectivité et rendent ses recettes tributaires de dotations de l'État corrélées à la sensibilité de la conjoncture économique.

Un Département investisseur et aménageur du territoire

Malgré un contexte économique défavorable, la collectivité a maintenu un niveau d'investissement record, de **153,2 M€** (+ 6,7%), en augmentation pour la 7^e année consécutive. Parmi ces investissements, les dépenses d'équipement direct, notamment pour les grands chantiers (Maison départementale des solidarités, construction du collège de Suze-la-Rousse, restructuration de celui de Cléon d'Andran, chantiers routiers...) sont en forte progression avec **119 M€** (+9,6%). Les subventions aux collectivités ont également progressé pour atteindre **30,7M€**. Ces investissements sont conformes à l'objectif du Département d'atteindre un montant de **800 M€** d'investissements sur l'ensemble du mandat.

Un Département au rendez-vous de ses obligations

Fort de sa compétence de chef de file des Solidarités, le Département a également continué en 2023 d'accompagner les Drômois de la naissance au grand âge et à protéger les plus fragiles. Une gestion rigoureuse a notamment permis de maintenir les tarifs de restauration scolaire pour soutenir le pouvoir d'achat des familles tout en conservant le même niveau de qualité dans les assiettes des collégiens, de créer de nouveaux lieux de vie pour accompagner les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ouverture 21 places), l'ouverture de six places en pouponnière associative ou encore la création de 50 places « Contrats jeunes majeurs ».

Une gestion exemplaire

L'augmentation des dépenses sociales et la baisse des recettes ont entraîné une dégradation de la situation financière du Département. Cette dégradation a toutefois pu être contenue grâce à une gestion responsable au cours des années passées. Le Département avait en effet provisionné des recettes exceptionnelles de DMTO (19 M€ mise en réserve en 2022 et **15 M€** en 2023). Le recours à l'emprunt, de

25 M€ en 2023, a entraîné une augmentation de **13,1 M€** de la dette pour un encours total de **84,5 M€**. Ramené à la population, le niveau d'endettement est 2,4 fois moins élevé que les Départements de même strate et trois fois moins élevé que la moyenne nationale.

Pour la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : « **le compte administratif vient souligner la bonne gestion du Département au cours des exercices précédents. Cette stratégie prudente a permis au Département d'amortir en 2023 les conséquences des dépenses supplémentaires imposées par l'État tout en continuant de jouer son rôle d'aménageur du territoire, d'accompagnateur des communes et intercommunalités et d'investisseur public. Malgré cette bonne gestion, à l'instar de ce que vivent tous les Départements, la Drôme subit un « effet ciseau » qui nous conduit vers une asphyxie financière et remet en cause des missions essentielles de proximité, nécessaires au dynamisme et au bien vivre du territoire. La fuite en avant orchestrée par l'État dans la dépense sociale non compensée risque d'aboutir à une véritable mise sous tutelle des Départements, les privant de toute possibilité de mettre en place des politiques adaptées à la spécificité des territoires. »**

Budget 2024 : 101,5 M€ supplémentaires pour les Drômois

Le budget 2024 a été construit dans un contexte budgétaire incertain, marqué par des prévisions fragilisant l'équilibre des collectivités, une croissance économique basse (+0,9 %) et une hausse de l'inflation (2,6 %). Ce budget supplémentaire s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il s'élève à **101,5 M€ en mouvements réels**. Parmi les inscriptions nouvelles :

- Solidarités : augmentation des charges induites pour l'accueil de mineurs non-accompagnés pour 1,4 M€
- Solidarités : 500 000 € supplémentaires pour la prise en charge des femmes isolées enceintes ou des parents seuls avec enfant de moins de trois ans et pour la poursuite du dispositif d'accueil d'urgence de type pouponnière.
- Aide aux communes : augmentation de 400 000 € du fonds intempéries suite aux inondations de septembre 2023 dans la Drôme
- Finances : une réduction de 5M€ des DMTO en raison de la conjoncture du marché immobilier
- Finances : 1,53 M€ de remboursement de TVA à l'État pour l'année 2023 en raison de la mauvaise prévision réalisée par l'Etat
- Environnement : augmentation de la contribution au GIP Terana au titre des activités du laboratoire d'analyse départemental de 310 000 €
- Handicap : augmentation de 850 000 € du coût des transports des élèves handicapés (tarif indexé à l'arrêté préfectoral des taxis revalorisé cette année)

Avec le vote de ce budget supplémentaire, le budget global 2024 du Département s'élève à **1,085 Mrd€**. Dans le contexte actuel incertain, avec une inflation toujours présente, une baisse des DMTO et une hausse des dépenses sociales, le Département fait face à des chocs conjoncturels. La bonne gestion financière de la collectivité permet toutefois d'être au rendez-vous de la relance avec un niveau d'investissement historique, d'assumer ses politiques publiques et d'affirmer son rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales.